



ETA 713 –Prise de décision (3 cr.)
Plan de cours – Hiver 2018

Enseignant: Richard Linteau
Bureau : 12735-3 (Campus de Longueuil)
Téléphone : 450-463-1835 poste 61662 / 1-888-463-1835 (sans frais)
Courriel : Richard.Linteau@USherbrooke.ca

OBJECTIF

S'initier à l'analyse éthique et à la prise de décisions responsables dans des situations interpersonnelles, professionnelles, organisationnelles et sociales multiples et complexes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Prendre une décision à partir d'une situation problématique et savoir la justifier raisonnablement.

Pour atteindre cette compétence générale, vous devrez :

1. prendre conscience de la situation problématique;
2. clarifier le principal conflit de valeurs à la source du dilemme;
3. prendre une décision éthique qui permet de résoudre de façon raisonnable le principal conflit de valeurs identifié;
4. établir un dialogue entre les personnes concernées.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans une approche éthique centrée sur le développement du jugement et non sur le contrôle des comportements, l'habilité à prendre des décisions de façon raisonnable est centrale. En effet, dans cette vision de l'éthique, l'important n'est pas d'arriver à ce que tous se comportent de façon identique dans une même situation. Le but est de garantir que chacun puisse rendre compte des actes qu'il pose en explicitant les raisons qui ont prévalu lorsqu'il a décidé d'agir dans tel ou tel sens.

Nos sociétés démocratiques reconnaissent à chacun le droit d'avoir des valeurs qui lui sont propres. Dans le contexte de mondialisation qui est le nôtre, cette reconnaissance entraîne la cohabitation de nombreuses cultures fondées sur des valeurs très différentes. Il devient donc de plus en plus important, pour assurer une coexistence harmonieuse, de savoir rendre explicites les valeurs qui

motivent nos décisions et aussi de pouvoir justifier raisonnablement à d'autres pourquoi ces valeurs ont été jugées prioritaires dans les circonstances.

Faciliter la compréhension et la discussion autour des priorités de valeurs qui régissent la vie collective devient un outil privilégié pour résoudre le plus pacifiquement possible les inévitables conflits de valeurs qui surgissent régulièrement dans l'exercice de la vie sociale et professionnelle.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET CONTENU

Le cours mise d'abord et avant tout sur la participation active de tout un chacune. En effet, une habileté ne se transmet pas, elle se développe par celui ou celle qui apprend. Comme le dit si bien le dicton : «C'est en forgeant qu'on devient forgeron». Ainsi, le cours aura une orientation essentiellement pratique qui amènera les participants et les participantes à prendre des décisions face à des problématiques particulières vécues dans leurs milieux professionnels. Mon rôle en sera donc un de soutien. Cette vision de la pédagogie aura des effets sur le déroulement du cours.

Premièrement, le travail s'effectuera à partir de situations apportées par les participants et participantes et directement rattachées aux contextes professionnels qui génèrent les décisions à prendre. Cette façon de procéder garantit la pertinence du contenu spécifique de formation en fonction de la clientèle visée tout en assurant l'atteinte des objectifs généraux du cours. Deuxièmement, les décisions étant parfois d'ordre individuel et parfois d'ordre collectif, le travail en classe permettra d'expérimenter les difficultés inhérentes aux décisions collectives. Pour sa part, le travail individuel final structurera une démarche personnelle menant à une plus grande autonomie de chacun et chacune dans ses prises de décision.

L'orientation pédagogique du cours se traduira par un contenu pratique axé principalement sur des analyses et des délibérations menées par le biais de dialogues en équipe et en plénière. Celles-ci se feront à l'aide d'un modèle élaboré et présenté par Georges A. Legault dans différents ouvrages. Nous utiliserons une version hybride qui a l'avantage d'être plus souple et plus facilement applicable à différents contextes professionnels ou personnels. En parallèle, la lecture de l'ouvrage dans lequel est présentée la version intégrale du modèle de délibération fera en sorte de fournir les bases plus théorique de cet outil aussi rigoureux qu'exigeant s'agissant de penser l'expérience humaine dans sa complexité et dans son globalité

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
Janvier	
mardi 9 L1-5615	<ul style="list-style-type: none">• Présentation des personnes• Présentation du cours (approche, déroulement, exigences)• Consigne du premier travail

N.B. : Les locaux sont susceptibles de changer en cours de session. Il vaut mieux vérifier le babillard électronique avant le début du cours.

Dates	Description du contenu
Janvier	
mardi 16 L1-5615	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de cas sans méthode de délibération • Explications relatives à la lecture de l'ouvrage obligatoire
samedi 20 L1-5665	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation générale de la méthode de délibération • Présentation des exigences relatives au travail d'analyse en équipe • Formation des équipes • Choix d'un cas et début de l'analyse en équipe
mardi 23 L1-5615	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'analyse en équipe
mardi 30 L1-5615	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'analyse en équipe
Février	
samedi 3 L1-4650	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale de la phase 1 de l'analyse • Présentation des exigences du travail final • Les sophismes à éviter dans l'argumentation
mardi 6 L1-5605	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'analyse en équipe
mardi 13 L1-5605	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'analyse en équipe
samedi 17 L1-5605	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale des analyses réalisées par les équipes
mardi 20 L1-5605	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale des analyses réalisées par les équipes • Conclusion

N.B. : Le déroulement du cours est susceptible de changer en fonction du rythme auquel progressera le travail d'analyse en classe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- | | |
|---|-----|
| 1. Premier travail: description d'une situation présentant un dilemme d'action (individuel) | 15% |
| 2. Travail de délibération éthique (équipe)
➤ Phase 1 (10%) Phases 2 à 4 (20%) | 30% |
| 3. Habileté dialogique dans le travail en équipe (individuel) | 15% |
| 4. Travail final de prise de décision (individuel) | 40% |

Critères d'évaluation

Clarté: Les idées sont présentées clairement. On n'a pas à deviner ce que vous tentez d'exprimer.

Rigueur: Les liens entre les idées sont rigoureux. On peut facilement suivre le fil de votre pensée.

Pertinence: Le développement des idées est pertinent par rapport aux exigences spécifiques de l'activité.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller **jusqu'à 10 % d'une note pour un travail** peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

BIBLIOGRAPHIE (ACHAT REQUIS)

LEGAULT, Georges A. *Professionnalisme et délibération éthique, Manuel d'aide à la décision responsable*, Presses de l'Université du Québec, Collection «Éthique», no 8, 1999, 290 p.

N.B. : Des d'exemplaires seront réservés à votre attention à la **COOPÉRATIVE- Université de Sherbrooke** située à Longueuil.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment,
par la reconnaissance des sources utilisées.**

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;

- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplgiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec